

Avis du 21 décembre 2018 : Modifications sur le prospectus des FCP suivants

- **FCP DORVAL CONVICTIONS : création d'une part Q**

Nous informons les porteurs de parts du FCP Dorval Convictions :

Catégorie de part	Code ISIN	Devise
N	FR0013299187	EUR
I	FR0010565457	EUR
M	FR0013192838	EUR
R	FR0010557967	EUR

géré par Dorval Asset Management, des modifications suivantes:

1- Création d'une part Q (C)

La part « Q (C) » revêt les caractéristiques suivantes :

- Code ISIN : FFR0013392222
- Affectation des revenus : Capitalisation
- Devise de libellé : EUR
- Souscripteurs concernés : réservée aux fonds de Dorval AM ou aux collaborateurs de Dorval AM
- Montant minimal de souscription initiale : 1 millième de part
- Montant minimal de souscription ultérieure : 1 millième de part
- Valeur liquidative d'origine : 100 EUR
- Frais de fonctionnement et de gestion de 0.10% maximum de l'actif net TTC
- Indice de référence : 50% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D et 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR)
- Commission de performance : néant
- Commission de souscription : 5% maximum
- Pas de commission de rachat
- Décimalisation en millièmes de part

Le prospectus de votre FCP a été modifié pour intégrer la création de ces parts. Les autres dispositions du prospectus demeurent inchangées.

La date d'entrée en vigueur de création de cette part est le 31/12/2018.

La documentation juridique des OPC décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible :

Auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite à DORVAL ASSET MANAGEMENT – 1
Rue de Gramont – 75002 PARIS

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés :

Par e-mail adressé à : informations@dorval-am.com
Ou sur le site internet de la société de gestion www.dorval-am.com

- **FCP DORVAL CONVICTIONS PEA : création d'une part Q et introduction d'un critère ESG dans le processus de sélection des valeurs**

Nous informons les porteurs de parts du FCP Dorval Convictions PEA :

Catégorie de part	Code ISIN	Devise
R	FR0010229187	EUR
I	FR0013203775	EUR
N	FR0013300233	EUR

géré par Dorval Asset Management, des modifications suivantes:

2- Création d'une part Q (C)

La part « Q (C) » revêt les caractéristiques suivantes :

- Code ISIN : FR0013392230
- Affectation des revenus : Capitalisation
- Devise de libellé : EUR
- Souscripteurs concernés : réservée aux fonds de Dorval AM ou aux collaborateurs de Dorval AM
- Montant minimal de souscription initiale : 1 millième de part
- Montant minimal de souscription ultérieure : 1 millième de part
- Valeur liquidative d'origine : 100 EUR
- Frais de fonctionnement et de gestion de 0.10% maximum de l'actif net TTC
- Indice de référence : 50% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D et 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR)
- Commission de performance : néant
- Commission de souscription : 5% maximum
- Pas de commission de rachat
- Décimalisation en millièmes de part

3- Introduction d'un critère ESG dans le processus de sélection des valeurs

Soucieux des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, les gérants du fonds Dorval Convictions PEA intégreront dorénavant ces critères extra-financiers dans leurs évaluations.

Le processus d'évaluation des actions est donc modifié comme suit :

Il est à noter que les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont également intégrés à cette évaluation.

Le prospectus de votre FCP a été modifié pour intégrer la création de ces parts. Les autres dispositions du prospectus demeurent inchangées.

La date d'entrée en vigueur de création de cette part est le 31/12/2018.

La documentation juridique des OPC décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible :

Après de la société de gestion, sur simple demande écrite à DORVAL ASSET MANAGEMENT – 1 Rue de Gramont – 75002 PARIS

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés :

Par e-mail adressé à : informations@dorval-am.com
Ou sur le site internet de la société de gestion www.dorval-am.com

• **FCP DORVAL EMERGING MARKET CONVICTIONS : création d'une part Q**

Nous informons les porteurs de parts du FCP Dorval Emerging Market Convictions :

Catégorie de part	Code ISIN	Devise
N	FR0013309903	EUR
I	FR0010312991	EUR
R	FR0010354811	EUR

géré par Dorval Asset Management, des modifications suivantes:

Création d'une part Q (C)

La part « Q (C) » revêt les caractéristiques suivantes :

- Code ISIN : FR0013391158
- Affectation des revenus : Capitalisation
- Devise de libellé : EUR
- Souscripteurs concernés : réservée aux fonds de Dorval AM ou aux collaborateurs de Dorval AM
- Montant minimal de souscription initiale : 1000€
- Montant minimal de souscription ultérieure : 1 millième de part
- Valeur liquidative d'origine : 100 EUR
- Frais de fonctionnement et de gestion de 0.10% maximum de l'actif net TTC
- Indice de référence : 50% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D et 50% de l'indice des marchés émergents MSCI EM NR (EUR), calculé dividendes nets réinvestis
- Commission de performance : néant
- Commission de souscription : 5% maximum
- Pas de commission de rachat
- Décimalisation en millièmes de part

Le prospectus de votre FCP a été modifié pour intégrer la création de ces parts. Les autres dispositions du prospectus demeurent inchangées.

La date d'entrée en vigueur de création de cette part est le 31/12/2018.

La documentation juridique des OPC décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible :

Auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite à DORVAL ASSET MANAGEMENT – 1
Rue de Gramont – 75002 PARIS

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés :

Par e-mail adressé à : informations@dorval-am.com
Ou sur le site internet de la société de gestion www.dorval-am.com

- **FCP DORVAL MANAGEURS SMALL CAP EURO : création d'une part Q et introduction d'un critère ESG dans le processus de sélection des valeurs**

Nous informons les porteurs de parts du FCP Dorval Manageurs Small Cap Euro :

Catégorie de part	Code ISIN	Devise
N	FR0013293875	EUR
I	FR0011645639	EUR
R	FR0011645621	EUR

géré par Dorval Asset Management, des modifications suivantes:

- 4- Création d'une part Q (C)

La part « Q (C) » revêt les caractéristiques suivantes :

- Code ISIN : FR0013392255
- Affectation des revenus : Capitalisation
- Devise de libellé : EUR
- Souscripteurs concernés : réservée aux fonds de Dorval AM ou aux collaborateurs de Dorval AM
- Montant minimal de souscription initiale : 1 millième de part
- Montant minimal de souscription ultérieure : 1 millième de part
- Valeur liquidative d'origine : 100 EUR
- Frais de fonctionnement et de gestion de 0.10% maximum de l'actif net TTC
- Indice de référence : MSCI EMU Small Cap Index net total return, calculé dividendes réinvestis
- Commission de performance : néant
- Commission de souscription : 5% maximum
- Pas de commission de rachat
- Décimalisation en millièmes de part

- 5- Introduction d'un critère ESG dans le processus de sélection des valeurs

Soucieux des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, les gérants du fonds Dorval Manageurs Small Cap Euro intégreront dorénavant ces critères extra-financiers dans leurs évaluations.

Le processus d'évaluation des managers est donc modifié comme suit :

« Les gérants évaluent les managers selon 9 critères qui mesurent leurs qualités intrinsèques ainsi que leur aptitude à délivrer dans la durée un surcroît de croissance autour de 2 notions : « Développeur » et « Gestionnaire ». Il est à noter que les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont également intégrés à cette évaluation. »

Ci-dessous la liste des critères évalués selon le type « Développeur » et « Gestionnaire » :

Qualités de « Développeur »	Qualités de « Gestionnaire »
Compétence métier / Expérience et réseau relationnel	Charisme / capacité à s'entourer et à convaincre
Connaissance de l'environnement concurrentiel	Capacité d'exécution / culture de la marge
Clairvoyance stratégique / capacité à s'adapter, sens de l'innovation	Respect des engagements financiers / transparence
Maîtrise de la croissance externe	Implication dans le capital / convergence d'intérêts
Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)	

Le prospectus de votre FCP a été modifié pour intégrer la création de ces parts. Les autres dispositions du prospectus demeurent inchangées.

La date d'entrée en vigueur de création de cette part est le 31/12/2018.

La documentation juridique des OPC décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible :

Auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite à DORVAL ASSET MANAGEMENT – 1 Rue de Gramont – 75002 PARIS

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés :

Par e-mail adressé à : informations@dorval-am.com

Ou sur le site internet de la société de gestion www.dorval-am.com

- **FCP DORVAL MANAGEURS EUROPE : création d'une part Q et introduction d'un critère ESG dans le processus de sélection des valeurs**

Nous informons les porteurs de parts du FCP Dorval Manageurs Europe :

Catégorie de part	Code ISIN	Devise
R	FR0011038785	EUR
I	FR0011059302	EUR
N	FR0013300225	EUR

géré par Dorval Asset Management, des modifications suivantes:

6- Création d'une part Q (C)

La part « Q (C) » revêt les caractéristiques suivantes :

- Code ISIN : FR0013392248
- Affectation des revenus : Capitalisation
- Devise de libellé : EUR
- Souscripteurs concernés : réservée aux fonds de Dorval AM ou aux collaborateurs de Dorval AM
- Montant minimal de souscription initiale : 1 millième de part
- Montant minimal de souscription ultérieure : 1 millième de part
- Valeur liquidative d'origine : 100 EUR
- Frais de fonctionnement et de gestion de 0.10% maximum de l'actif net TTC
- Indice de référence : MSCI PAN EURO NR
- Commission de performance : néant
- Commission de souscription : 5% maximum
- Pas de commission de rachat
- Décimalisation en millièmes de part

7- Introduction d'un critère ESG dans le processus de sélection des valeurs

Soucieux des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, les gérants du fonds Dorval Manageurs Europe intégreront dorénavant ces critères extra-financiers dans leurs évaluations.

Le processus d'évaluation des managers est donc modifié comme suit :

« Les gérants évaluent les managers selon 9 critères qui mesurent leurs qualités intrinsèques ainsi que leur aptitude à délivrer dans la durée un surcroît de croissance autour de 2 notions : « Développeur » et « Gestionnaire ». Il est à noter que les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont également intégrés à cette évaluation. »

Ci-dessous la liste des critères évalués selon le type « Développeur » et « Gestionnaire » :

Qualités de « Développeur »	Qualités de « Gestionnaire »
Compétence métier / Expérience et réseau relationnel	Charisme / capacité à s'entourer et à convaincre
Connaissance de l'environnement concurrentiel	Capacité d'exécution / culture de la marge
Clairvoyance stratégique / capacité à s'adapter, sens de l'innovation	Respect des engagements financiers / transparence
Maîtrise de la croissance externe	Implication dans le capital / convergence d'intérêts
Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)	

Le prospectus de votre FCP a été modifié pour intégrer la création de ces parts. Les autres dispositions du prospectus demeurent inchangées.

La date d'entrée en vigueur de création de cette part est le 31/12/2018.

La documentation juridique des OPC décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible :

Auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite à DORVAL ASSET MANAGEMENT – 1 Rue de Gramont – 75002 PARIS

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés :

Par e-mail adressé à : informations@dorval-am.com

Ou sur le site internet de la société de gestion www.dorval-am.com